

## Mgr Rey : "Je ne compte donc pas laisser tomber les fidèles attachés à la liturgie tridentine"

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Église en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 27 juillet 2021

Interrogé dans [Aleteia](#), Mgr **Dominique Rey**, évêque de Fréjus-Toulon déclare :

[...] je compte recevoir et appliquer ce motu proprio dans le sens d'une plus grande communion missionnaire entre les fidèles, car la mission est notre dénominateur commun : l'Église existe pour évangéliser, disait **Paul VI**, elle existe pour ce qui n'est pas encore l'Église. Cette communion se réalise par une foi, une espérance et une charité communes. La communion ne se décrète pas : elle se reçoit dans l'eucharistie, et se déploie dans le service et le dialogue. Cette unité ne procède pas seulement de la liturgie, mais aussi de l'engagement fraternel et de la vie pastorale. Elle n'est ni une juxtaposition des sensibilités ni une uniformisation administrative : elle se veut intégrative et missionnaire. Bien sûr, l'incorporation au Corps du Christ n'est jamais aussi bien réalisée que dans et par l'eucharistie. La diversité des formes liturgiques — latines ou orientales — au sein du catholicisme ne nuit pas à cette unité, car leur cœur est le même, grâce la présence réelle et substantielle de Dieu. Le pape François n'a d'ailleurs pas aboli le missel de saint **Jean XXIII**, mais il veut s'assurer que ceux qui le suivent ne se détachent pas de l'Église universelle, qu'ils restent fidèles au désir de réconciliation voulu par son prédécesseur **Benoît XVI**. L'Église est très attachée au principe de subsidiarité, et c'est pourquoi le Saint-Père veut que le motu proprio soit

appliqué suivant le discernement des évêques, selon les réalités de chaque diocèse.

Dans le diocèse de Fréjus-Toulon, nous avons élaboré l'année dernière la charte « Saint Léonce » qui organise en particulier à l'intérieur du diocèse l'accueil et l'intégration des prêtres et communautés attachés à la messe tridentine. Cette charte, votée à l'unanimité par le conseil presbytéral, demande à toutes les personnes et réalités ecclésiales du diocèse l'acceptation du concile Vatican II, en particulier de sa réforme liturgique, et du magistère du Saint-Père. Comme le réclame le motu proprio, je vais nommer un délégué épiscopal en charge du suivi de ces communautés pour favoriser leur intégration dans notre diocèse. Comme pasteur du troupeau qui m'a été confié, je dois me porter auprès de tous les catholiques du Var, les rassembler dans la foi de l'Église, mais aussi les mobiliser pour l'annonce de l'Évangile auprès de tous ceux qui sont en distance avec la foi et l'Église. Je ne compte donc pas laisser tomber les fidèles attachés à la liturgie tridentine, qui ont une grande force missionnaire, et je trouverai donc des solutions pour que ces catholiques puissent être parfaitement unis à la vie ecclésiale sans être forcés de renoncer à une liturgie si féconde en saints et en vocations à travers les siècles, et jusqu'à aujourd'hui. [...]